



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : COMMERCE ET VENTE

Session 2014 exceptionnelle

Rapport de jury présenté par : Jean-Claude BILLIET
Inspecteur général de l'Éducation Nationale
Président de jury

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents
de jury**

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY

CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

- Définition des épreuves
- Statistiques des concours
- Observations générales sur la session 2014 exceptionnelle

RÉSULTATS PAR ÉPREUVE

Épreuves écrites d'admissibilité

- Épreuve d'économie-droit
- Épreuve de gestion

Épreuves orales d'admission

- Épreuve de présentation d'une séquence pédagogique
- Épreuve sur dossier

SUJETS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- Épreuve d'économie-droit
- Épreuve de gestion

EXEMPLES DE SUJETS DES ÉPREUVES D'ADMISSION

- Épreuve de présentation de séquence pédagogique
- Épreuve sur dossier (seconde partie)

1 - COMPOSITION DU JURY

Présidence

M. BILLIET Jean-Claude, Inspecteur général de l'éducation nationale

Vice-présidence

Mme DUCHOSSOIS Fabienne, Inspectrice de l'éducation nationale

M. ROCHE Pascal, Inspecteur de l'éducation nationale

Directoire

Mme SOULIER Françoise, Inspectrice de l'éducation nationale

Secrétariat général

Mme MONMARON Véronique, Inspectrice de l'éducation nationale

Membres

Nom et Prénom	Académie
BALLESTER Eric	BORDEAUX
AUDOULARD Laurent	NICE
BARJON Laurent	LYON
BATTAS Alexandra	STRASBOURG
BAZ Karim	GRENOBLE
BELLARD-MARTINET Christelle	NANTES
BELZ Jean-Christophe	CLERMONT-FD
BEN HAMOUDA LENGLET Nadia	VERSAILLES
BENITO Jean-Michel	VERSAILLES
BERGE Pascal	PARIS
BERTHOLOM Didier	RENNES
BESSETTE Françoise	GRENOBLE
BEYER Cyril	STRASBOURG
BLONDEAUX Didier	AMIENS
BOUCHER Christelle	CRETEIL
BOUKHAR Djillali	ROUEN
BOULAGROUNE Houria	REIMS
BOURDIER Sandrine	DIJON
BOURSICOT Laurent	NANTES
BRIDEL Anita	RENNES
CAIL LIEUX Paul	MONTPELLIER
CAPPONI Bruno	NANTES
CHARDONNET Séverine	VERSAILLES
CHAUDUN Véronique	NANTES
CHEBLI Mouloud	VERSAILLES
CIVIALE Philippe	CLERMONT-FERRAND
CLAITTE Michèle	VERSAILLES
COQUELIN Régis	VERSAILLES

COTTINEAU Yannick	LILLE
COULON Béatrice	LILLE
COURSON Cyrille	ORLEANS-TOURS
DAVIN Boris	NANCY-METZ
DE COSTANZI Marie-Hélène	AIX- MARSEILLE
DEBARD Laurence	TOULOUSE
DECORTIAT Laure	ORLEANS-TOURS
DELATTRE Marie-Christine	ROUEN
DJADEL Morade	REIMS
DUBRANLE Gilles	LIMOGES
DULIN Christophe	ORLEANS-TOURS
DUMONCEAU Sylvie	LYON
DURAFOUR Daniel	PARIS
ESCODA Odile	GRENOBLE
ETOURNEAU Félicie	POITIERS
FARELLY Hélène	AMIENS
FAURE Fabienne	AIX-MARSEILLE
FONTAINE Lionel	ROUEN
FREI Stéphanie	ROUEN
GAS Jean-Philippe	LIMOGES
GAUTIER Céline	REIMS
GIACCO Jean-Paul	LILLE
GIAFFERI Dominique (Homme)	BESANCON
GOLOVKINE Laurent	CAEN
GRIMAUD Bernadette	LIMOGES
GUIRAUT Eric	LYON
HENNEQUIN Gilles	LILLE
HENRY Hélène	RENNES
HIMMI Abdallah	CAEN
HUGUENET Sophie	TOULOUSE
IANUZZI Brigitte	CRETEIL
JELLAB Laurence	CRETEIL
LABRUYERE Véronique	LYON
LAFOURCADE Valérie	POITIERS
LASSAY Véronique	CAEN
LEONARDUZZI Michel	AIX-MARSEILLE
LIVOLSI Caroline	NICE
MARSAN Anthony	ORLEANS-TOURS
MARTIN Frédérique	BESANCON
MARTIN Laurence	NANCY-METZ
MARTIN Laurent	POITIERS
MASSOT Nathalie	CLERMONT-FERRAND
MERLE Georges	LYON
METIER Muriel	CRETEIL
METTAVANT Francine	NANCY-METZ
MORANDI Estelle	DIJON
MRABOU Abdellatif	REIMS
NORMAND Laurence	TOULOUSE

OCTOBON Christelle	CRETEIL
PANNIER Isabelle	LILLE
PASCALON Françoise	BESANCON
PAYSANT-BESTILLE Virginie	CAEN
PELLERIN Fabrice	AIX-MARSEILLE
POIFOL Olivier	DIJON
POTIRON Serge	NANTES
QUERIO Lionel	PARIS
REGNAULT Claude (F)	NICE
REUILLON Jean-Louis	PARIS
RICHARD Pierre	NICE
ROCHE Jean-Christophe	MONTPELLIER
ROHAN Eric	DIJON
ROS-VALY Jeanne	LYON
RUBAUD Sébastien	CRETEIL
SANZ RAMOS Lucas	CRETEIL
SCHRICKE Nathalie	TOULOUSE
SEDDIKI Nassera (F)	MONTPELLIER
SEUVE Mireille	BORDEAUX
SIBLOT Nicolas	BORDEAUX
SIMON YANN Karine	BORDEAUX
SOUHAIB Abdelilah	LIMOGES
SUEUR Hugues-Antoine	AMIENS
TAGLIONI Sandrine	RENNES
TEMPIER Jean-Marc	TOULOUSE
THIAUDIERE Corinne	ORLEANS-TOURS
TORREZ Magali	MONTPELLIER
VANDROUX Christelle	AMIENS
VAUX Céline	ORLEANS-TOURS
VERDIER Odile	CLERMONT-FERRAND
VILLA Marie-Claude	MONTPELLIER
VILLARD Simon	POITIERS
ZALCZER Marc	MONTPELLIER

2 - CONCOURS EXTERNE ET CAFEP (certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat)

1 – Épreuves du concours

(BO spécial n°7 du 8 juillet 2010 et arrêté du 28 juillet 2010)

A. — Épreuves d'admissibilité

- Épreuve d'économie-droit

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Le sujet de cette épreuve peut être commun à plusieurs options.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

- Épreuve de gestion

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste à résoudre des problèmes de management et de gestion au sein d'une entreprise donnée.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

- Programme

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie-droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

1.1 Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau licence.

1.2 Les thèmes suivants traités au niveau licence :

A. Droit

- Les droits et les biens
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B. Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C. Management des organisations

- La direction de l'entreprise

- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

1.3. Option commerce et vente :

A. Les compétences et savoirs associés aux champs professionnels décrits dans les référentiels des baccalauréats professionnels commerce et vente, traités au niveau licence

B. Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Marketing des services
- Système d'information commerciale

B. — Épreuves d'admission

- **Présentation d'une séquence pédagogique portant sur les programmes du lycée professionnel :**

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes) ; coefficient 3.

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique (leçon, séance de travaux dirigés, organisation et suivi de périodes de formation en milieu professionnel, etc.) La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

- **Épreuve sur dossier comportant deux parties :**

14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3)

Première partie : soutenance de dossier, suivie d'un entretien avec le jury. (Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline ;
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles ;
- sa culture technique et professionnelle ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'épreuve prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation observée par le candidat au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

L'exposé porte sur l'exploitation du dossier qui consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation défini par le jury en rapport avec l'option choisie.

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes).

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres.

3. LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MAÎTRES

Les professeurs des écoles et les professeurs des collèges et des lycées sont tous des professeurs. Cette unité du métier, au-delà des particularités propres à chaque niveau d'enseignement, justifie un seul référentiel de compétences pour tout type d'enseignant.

Pour tout maître, l'objectif ultime d'une formation réussie est de se trouver en mesure d'exercer son métier, fort des connaissances acquises et des capacités à les mettre en œuvre et fort de ces dispositions d'esprit qui construisent le respect des élèves et permettent d'exercer pleinement son autorité de professeur.

La formation des maîtres s'organise autour d'une fonction dans l'institution : on sera professeur des écoles, professeur de lycée ou de collège, professeur de lycée professionnel. Elle s'organise aussi autour de la polyvalence pour les professeurs des écoles ou d'un champ disciplinaire pour les autres professeurs : cela vaut pour les professeurs bivalents comme pour les professeurs spécialistes d'une seule discipline.

Dix compétences professionnelles doivent être prises en compte dans la formation de tous les maîtres. Chacune met en jeu des connaissances, des capacités à les mettre en œuvre et des attitudes professionnelles fondamentales. Elles sont toutes également indispensables.

Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable :

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent de l'Etat, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.

Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogique dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

1°) Connaissances

Le professeur connaît :

- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;
- les institutions (Etat et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation ;
- les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ;
- la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;
- les grands principes du droit de la fonction publique et le code de l'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligations de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ;
- le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;
- la convention internationale des droits de l'enfant ;
- ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;
- l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;
- les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ;

- le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).

2°) Capacités :

Le professeur est capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes;
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

3°) Attitudes :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur à :

- faire comprendre et partager les valeurs de la République ;
- intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'Etat (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
- respecter les élèves et leurs parents ;
- respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;
- collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
- prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

3 - STATISTIQUES DU CA PLP COMMERCE ET VENTE EXTERNE ET DU CAFEP

	CA/PLP (Public)				CAFEP (Privé)			
	2011	2012	2013	2014 *	2011	2012	2013	2014 *
Nombre de postes mis au concours	178	150	150	110	20	150	150	10
Nombre de candidats inscrits	1224	1457	1578	2755	249	1457	1578	500
Nombre de candidats présents (aux deux épreuves)	551	563	762	1063	119	563	762	179
Nombre de candidats admissibles	297	319	328	195	50	319	328	11
Moyenne du dernier admissible (sur 20)	6,50	8,10	7,50	9,25	7,75	8,10	7,50	11,75
Moyenne des candidats admissibles (sur 20)	8,68	9,44	9,79	10,87	9,66	9,44	9,79	12,39
Nombre de candidats présents à l'admission	226	280	258	107	45	280	258	8
Nombre de candidats admis	159	150	150	92	20	150	150	7
Moyenne du premier admis (sur 20)	14,63	15,5	15,25	16,63	14,88	15,5	15,25	13,25
Moyenne du dernier admis (sur 20)	8,50	9,13	9	8,50	11,25	9,13	9	10,50
Moyenne des candidats admis (sur 20)	12,68	11,32	13,01	11,50	12,70	11,32	13,01	12,43

* Session 2014 dite « exceptionnelle »

4 – OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA SESSION 2014 EXCEPTIONNELLE

La session 2014 dite « exceptionnelle » du concours externe du CA/PLP d'économie et gestion, option commerce et vente, porte bien son nom. Non seulement elle constitue la dernière session du concours sous la forme mise en application pour la première fois lors de la session 2011, mais son organisation elle-même est tout à fait particulière puisque les épreuves orales d'admission sont reportées dans le temps, avec un intervalle d'environ dix mois entre le moment où les candidats ont eu connaissance de leur admissibilité et la date de passage des épreuves orales.

Exceptionnel aussi fut le nombre de candidats, en augmentation sensible par rapport à la session 2013 (+ 34%). Deux facteurs peuvent expliquer cette évolution :

- les épreuves écrites ayant eu lieu avant que ne soient connus les résultats du concours 2013, la plupart des candidats admissibles au concours 2013 se sont présentés aux épreuves du concours 2014 exceptionnel, par précaution en cas d'échec aux oraux du concours 2013 ;
- l'ouverture du concours aux candidats titulaires d'un M1 au lieu d'un M2, a rendu un plus grand nombre de candidats éligibles au concours.

Même s'il convient de se garder d'un optimisme excessif par rapport à cette augmentation dont le caractère est avant tout conjoncturel, l'effet bénéfique s'est traduit par une amélioration des résultats obtenus par les candidats aux épreuves écrites. En outre, le fait d'avoir limité le nombre d'admissibles à 1,4 fois le nombre de postes mis au concours 2014 exceptionnel, contre plus de 2 au concours 2013, a également rendu le concours très sélectif. À titre d'illustration, le ratio d'admissibilité du concours 2014 exceptionnel public (nombre d'admissibles/nombre de candidats présents) s'établit à 13,3%, soit à peu près 1 poste pour 7 candidats, alors qu'il était de 1 pour 5 à la session 2013.

En revanche, le jury a été particulièrement déçu par le nombre important de candidats admissibles qui ne se sont pas présentés aux épreuves orales. En effet, en déclarant admissibles 195 candidats au concours public (pour 110 postes), le jury ne s'attendait pas à ce que seuls 107 candidats soient présents lors des oraux. Faut-il imputer ces défections à la longueur de l'intervalle séparant les épreuves écrites et orales ? Faut-il se réjouir que certains candidats aient renoncé à leur projet avant qu'il ne soit trop tard ? Faute d'informations fiables à cet égard, le jury se gardera bien de répondre à ces questions...

Il n'en reste pas moins qu'il devenait impossible, dans ces conditions, de pourvoir l'intégralité des postes mis au concours. Cela étant, avec 92 admis pour 110 postes au concours public et 7 au concours privé pour 10 postes, le jury a fait le maximum pour assurer la réussite des candidats ayant mis à profit cette année pour se préparer efficacement au métier d'enseignant. Les résultats sont là pour en attester puisque, même si la moyenne du dernier admis revient au niveau de celle de la session 2011, la moyenne de l'ensemble des admis reste tout à fait satisfaisante à 11,50 sur 20.

Ce qui prouve, s'il en était encore besoin que le jury reste toujours sensible à l'excellence, fondée sur une préparation de qualité ou sur une expérience professionnelle, permettant d'atteindre un haut niveau de compétences aux plans scientifique, didactique et pédagogique, niveau auquel le jury reste fermement attaché.

Jean-Claude BILLIET
Inspecteur général de l'éducation nationale

5 - RÉSULTATS PAR ÉPREUVE

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE-DROIT

I Résultats de l'épreuve

Nombre de copies corrigées : 1283

Notes	N \square 5	5 \square N \square 8	8 \square N \square 10	10 \square N \square 12	12 \square N \square 15	N \square 15	Totaux
Nombre	318	435	195	157	133	45	1283
%	24,79%	33,90%	15,20%	12,24%	10,37%	3,50%	100%
% janvier 2013	26,70%	31,73%	15,60%	13,72%	9,84%	2,41%	100%

Pourcentage de candidats ayant une note \square 10	26,11%
--	--------

Note la plus basse / 20	0,5
Note la plus haute / 20	19

Moyenne	7,39
---------	------

II Observations des membres du jury

1°/ Observations générales

A/ Sur la forme

La synthèse est un exercice difficile auquel il convient de bien se préparer. Un grand nombre de candidats ne respectent pas les exigences formelles de ce type d'écrit.

Le titre devait faire référence à la problématique, les développements proposés correspondent trop souvent à une simple juxtaposition d'idées, ou d'extraits de documents. Ceci se fait au détriment d'une réflexion sur les concepts abordés qui ne sont alors pas liés entre eux.

Une fois de plus, le constat peut être fait que de nombreuses copies présentent un niveau de qualité rédactionnelle insuffisante, avec des lourdeurs d'expression. De plus, certaines copies sont illisibles ou émaillées de fautes d'orthographe et de grammaire. Il convient d'éviter le style journalistique ou sensationnel, aussi bien dans le titre que dans le contenu.

La présentation des copies est de mieux en mieux structurée, il faut garder en tête l'importance de faire apparaître les titres, les paragraphes, sauter des lignes pour aérer et soigner l'écriture, dans le but de fluidifier la communication.

La cohérence de la production du candidat doit permettre au jury d'être guidé dans sa lecture. Cela démontre, de la part d'un futur enseignant, ses facilités à communiquer par écrit et à construire un raisonnement global, à partir de données diffuses, plus ou moins complexes, issues de diverses sources d'information.

B/ Sur le fond

Le jury déplore un manque de connaissances ou des notions trop superficielles dans les domaines économiques et juridiques pour la grande majorité des candidats. On peut regretter que parfois les documents ne soient pas suffisamment exploités.

2°/ Observations dossier par dossier

A/ Synthèse

La méthodologie de la synthèse n'est que rarement maîtrisée. On déplore une absence de titre ou un titre trop basique identifiant le thème de la synthèse. De nombreuses synthèses sont un peu courtes et ne parviennent pas toujours aux 1200 mots attendus.

Le thème de la crise de l'Union Européenne étant d'actualité, les candidats ont dans l'ensemble abordé les documents avec plus de facilité. Cependant, l'analyse est restée trop souvent confuse à travers la chronologie de la gestion de la crise en Europe, en se limitant à une simple évocation des éléments. La synthèse ne doit pas correspondre à une juxtaposition d'idées ou d'extraits de documents, sans lien avec la problématique.

Trois objectifs doivent être visés :

- Exploiter pleinement les documents proposés, c'est à dire comprendre les documents, filtrer les informations en repérant les éléments clés et dégager la problématique.
- Mettre en cohérence les idées : choisir pour cela un plan structuré et ordonné englobant l'intégralité des idées contenues dans les textes proposés.
- Rédiger dans le nombre de mots impartis (ici 1200), sans paraphrase, sans apport personnel et en développant les arguments inclus dans les textes.

B/ Questions à caractère juridique

Seulement le tiers des candidats a traité les questions d'ordre juridique. Ces candidats maîtrisaient davantage les notions abordées et ont obtenu de meilleurs résultats. La question 2 a été moins bien abordée.

C/ Questions à caractère économique

Beaucoup de candidats n'ont pas traité toutes les questions.

Les concepts et les mécanismes économiques de base ne sont pas maîtrisés par une grande partie de candidats qui font preuve d'une méconnaissance flagrante aussi bien des théories que de l'actualité économique, particulièrement des thèmes portant sur la globalisation financière et la destruction créative.

3°/ Conseils aux candidats

Le jury recommande aux candidats :

- Avant l'épreuve,
 - De s'approprier la méthodologie de la synthèse : titre adapté, reflet de la problématique, respect du nombre de mots, prise en compte de l'ensemble des documents proposés, travail structuré, ordonné et argumenté. De plus, la méthodologie s'acquiert par un entraînement régulier. Divers manuels existent pour se préparer.

- De s'approprier les connaissances et le vocabulaire économiques et juridiques fondamentaux.
Si les manuels de BTS constituent une première approche dans l'apprentissage des concepts théoriques, il est impératif de les enrichir par le recours à des ouvrages d'approfondissement de niveau licence et la lecture de revues académiques et de l'actualité.

Bibliographie indicative :

- Des éditeurs diffusent des « aide-mémoire » complets en économie, management, droit des affaires, civil, du travail, ... de niveau licence

➤ Lors de l'épreuve,

- De lire attentivement les consignes posées et s'y tenir (en particulier, choisir entre les questions d'ordre juridique OU les questions d'ordre économique et ne surtout pas traiter les deux séries de questions) et notamment être attentif aux verbes d'action utilisés.
- De gérer son temps. De nombreux candidats ont adopté l'ordre proposé et ont donc commencé par la synthèse. Ils y ont, semble-t-il, consacré beaucoup trop de temps et ont dû bâcler le traitement des questions économiques ou juridiques, tout aussi rémunérateur en termes de points que la note de synthèse. Il aurait été judicieux, pour ces candidats, de commencer par les questions.
- De faire l'effort de traiter toute la deuxième partie, sachant que le barème monte en puissance sur les dernières questions.
- De se relire pour corriger les fautes d'orthographe et de syntaxe.

ÉPREUVE DE GESTION

Notes	N° 5	5 □ N° 8	8 □ N° 10	10 □ N° 12	12 □ N° 15	N° 15	Totaux
Nombre	459	518	162	72	30	15	1242
% 2013-2	36,96	41,71	13,04	5,80	2,42	0,08	100
% 2013	23,23	39,25	20,43	10,75	5,7	0,65	100
% 2012	14,86	44,17	23,89	12,36	3,89	0,83	100
% 2011	25,37	41,39	19,14	9,94	3,71	0,45	100

Pourcentage de candidats ayant une note \geq 10	8,97 %
---	--------

Note la plus basse	0,5/20
Note la plus haute	15/20

MOYENNE GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE : 5,79 /20

1- Observations générales

A/ Sur la forme

Certaines productions traduisent un effort de présentation. Elles comportent une introduction et une conclusion ainsi qu'une séparation claire des dossiers.

Cependant, trop nombreux encore sont les candidats qui ne soignent pas leurs copies. L'écriture est parfois illisible et le jury déplore un manque de rigueur en termes de structure, de syntaxe et d'orthographe

B/ Sur le fond

Les candidats manquent de connaissances théoriques fondamentales en management, en mercatique. Ils ne maîtrisent ni les techniques commerciales ni les outils quantitatifs, le vocabulaire approprié est peu présent dans les copies.

De ce fait, de nombreuses questions n'ont pas été abordées ou les réponses apportées étaient erronées ou hors sujet.

Les productions qui satisfont le plus les attentes du jury sont celles qui ont traité l'ensemble des dossiers, en particulier les parties quantitatives et qui ont fait preuve d'analyse et de synthèse.

2- Observations dossier par dossier

A/ Dossier 1

Ce dossier a été réalisé dans son intégralité par la plupart des candidats.

La notion de diagnostic stratégique semble acquise.

Une analyse chiffrée de la clientèle, permettant de choisir de manière pertinente la cible à développer, était attendue.

Les deux dernières questions ont été mal cernées, par méconnaissance des concepts de base de management.

B/ Dossier 2

Les questions de ce dossier, en grande partie quantitatives, ont été rarement traitées. Lorsqu'elles l'étaient, les calculs de base (coefficients saisonniers, prévisions des heures facturées), souvent erronés, révélaient les lacunes des candidats.

C/ Dossier 3

Ce dossier dénote souvent un manque de connaissances et d'esprit de synthèse :

- Les candidats ont confondu « modes de recrutement » et « étapes de recrutement ». Ils ne connaissent pas la notion de « cooptation ».
- La question relative à la sélection des candidats a mis en lumière des techniques d'analyse très diverses (profil de poste, résumé de CV, avantages/inconvénients), parfois peu pertinentes.
- La présentation sous forme de tableau comparatif et l'utilisation d'un scoring permettaient d'éviter de longs développements inutiles.

D/ Dossier 4

Le jury relève de nombreuses confusions dans le traitement de ce dossier :

- Le terme « critiquer » a trop souvent été abordé par la négative alors qu'une critique peut être positive.
- Les candidats ne savent pas construire un argumentaire.
- Ils ne connaissent pas les techniques de réfutation des objections.

Par ailleurs, peu de scénarios de prospection téléphonique, réellement construits, ont été proposés.

Ces techniques commerciales sont pourtant des éléments fondamentaux des référentiels de vente en lycée professionnel.

Conseils aux candidats

Sur le fond :

Il est indispensable de se préparer consciencieusement à cette épreuve en s'appropriant les concepts mercatiques et commerciaux de base ainsi que les notions et théories de management.

Les techniques quantitatives de gestion doivent absolument être maîtrisées.

Il est attendu des candidats qu'ils se situent dans un contexte professionnel et technique, qu'ils traitent l'ensemble des dossiers, en faisant preuve d'esprit d'analyse et de synthèse. Ils doivent présenter leurs réponses en justifiant leur démarche.

Sur la forme :

Les candidats doivent s'efforcer de soigner la copie (écriture, syntaxe, orthographe). Les réponses doivent être structurées en privilégiant le recours aux tableaux.

Remarque :

Il faut apprendre à gérer son temps pour aborder l'ensemble des dossiers :

- avant l'épreuve en s'entraînant,
- pendant l'épreuve, en rédigeant une introduction et une conclusion concises, en effectuant une lecture analytique des consignes.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE

A. RÉSULTATS

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de candidats	12	22	18	11	18	33
%	10,53%	19,30%	15,79%	9,65%	15,79%	28,95%
	N<10			N>=10		
Nombre de candidats	53			61		
%	46,49%			53,51%		

Moyenne générale / 20	10,61
Note la plus élevée	01
Note la plus basse	20

Candidats interrogés 114

B. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

1. Tendance générale

Le jury a constaté trois profils différents :

- 1/3 des candidats ont mis à profit leur période de stage en établissement scolaire pour appréhender parfaitement les référentiels, les épreuves ainsi qu'une connaissance du public de LP. Ils proposent une vraie réflexion pédagogique accompagnée de supports bien présentés en justifiant leurs choix.
- 1/3 des candidats ont des qualités relationnelles et une expérience professionnelle mais un manque de connaissances du LP dans son ensemble.
- 1/3 des candidats sont mal préparés avec une méconnaissance des référentiels, des épreuves, et des métiers. Ils ne montrent pas de motivation pour enseigner en lycée professionnel.

Malgré une hétérogénéité importante, un nombre croissant de candidats connaissent les formations et les diplômes attachés au concours. Cependant certains candidats ont été désavantagés par la nature du poste sur lequel ils ont été affectés (BP coiffure, BP Boulangerie...) ou sur la nature des enseignements qui leur ont été confiés (6h en Économie-Droit...)

2. Phase de présentation de la séquence par le candidat

Appréciations sur le fond	<p><u>Les principaux éléments appréciés par le jury :</u> Les séquences proposées sont en général bien structurées et situées dans une progression. Le profil des élèves de LP et du niveau de diplôme est plus souvent pris en compte par les candidats. D'une façon générale, les sujets ont été bien appréhendés et compris par les candidats.</p> <p><u>Les principales difficultés rencontrées par les candidats :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Des difficultés pour présenter les supports de façon concrète et efficace.• Les séquences proposées manquent trop souvent d'imagination et d'originalité.• Le rôle et les postures des enseignants et des élèves sont peu abordés (qui fait quoi ?, quand ? et comment ?).• Des introductions souvent trop longues et laborieuses qui en deviennent confuses (de 10 à 15 minutes parfois).• Les différentes transversalités ne sont pas toujours envisagées et quand elles le sont, elles n'aboutissent pas à des propositions concrètes et réalisables.• Certains candidats manquent de connaissances et de réflexion dans le domaine des TICE, et ne peuvent proposer des outils numériques pertinents et adaptés aux situations proposées.
Appréciations sur la forme	<p><u>Connaissance de l'épreuve</u></p> <ul style="list-style-type: none">• L'ensemble des candidats connaît le format de l'épreuve et ses attentes.• Le temps imparti à la présentation de la séquence est bien respecté. <p><u>Utilisation de supports</u></p> <ul style="list-style-type: none">• La préparation des documents pédagogiques en amont peut se révéler très efficace pour les candidats, cependant certains s'appuyant sur des supports formatés ne parviennent pas à les adapter aux sujets proposés. <p><u>Le recours à l'outil informatique</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les candidats ne doivent pas oublier qu'il s'agit d'une épreuve de communication et d'échange avec le jury. Ils ne doivent pas utiliser l'outil informatique pour l'outil et veiller à ce que celui-ci donne un sens à leur présentation.• Dans certains cas l'utilisation de l'ordinateur a desservi le candidat : ordinateur ne fonctionnant pas, présentations difficilement lisibles, fautes d'orthographe... <p><u>La relation avec le jury</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Certains candidats ont adopté un ton familier avec le jury et ont négligé leur tenue vestimentaire.• Les candidats qui ont réussi ont fait preuve d'une grande qualité d'écoute pendant l'entretien et de beaucoup de réactivité.

3. Conseils aux candidats

- ✓ Il est fortement conseillé de lire les rapports de jury.
- ✓ L'utilisation d'une ou plusieurs trames pédagogiques n'est pas à proscrire mais ces documents ne doivent pas empêcher une véritable réflexion en lien avec le sujet proposé.
- ✓ Il est indispensable pour les candidats de s'informer précisément sur le fonctionnement d'un lycée professionnel. Les candidats en situation ne doivent pas se contenter des classes enseignées dans l'année. Une curiosité est nécessaire pour connaître les différentes filières, les PFMP, les épreuves et les acteurs du LP.
- ✓ Les candidats doivent être capables de lire et d'interpréter le référentiel (sans pour autant le paraphraser) afin de construire leur séquence pédagogique.

- ✓ Les candidats doivent se préparer à toute éventualité en ce qui concerne les sujets (économie-droit, organisation d'une PFMP ...)
- ✓ Il est important que les candidats prennent conscience qu'il est nécessaire de varier les activités proposées aux élèves ainsi que les supports tout en veillant à leur pertinence.
- ✓ Les candidats doivent s'obliger à présenter une séquence personnelle réfléchie, faisant apparaître didactisation et pédagogie (ne pas se contenter de reprendre des chapitres d'un manuel).
- ✓ Les objectifs de la séance devront être clairement présentés et intégrés dans une progression cohérente.
- ✓ Les candidats doivent être capables de poursuivre la réflexion avec le jury avec d'autres outils et démarches pédagogiques. Une auto-évaluation et une remise en question favorisent également le dialogue.
- ✓ L'utilisation d'un diaporama doit être bien réfléchie : dans certains cas celui-ci constitue un obstacle au dialogue. Bien souvent, des documents papiers bien présentés peuvent être plus efficaces.
- ✓ Une ouverture sur les applications informatiques dédiées au commerce-vente est indispensable. Une découverte des matériels liés au TICE disponibles dans les établissements est recommandée pour envisager des activités vivantes et originales.

ÉPREUVE SUR DOSSIER

Cette épreuve, évaluée sur 20 points, comporte **2 parties** :

- La **première partie** : épreuve « Soutenance de dossier, suivie d'un entretien avec le jury » évaluée sur 14 points.
- La **seconde partie** : interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » évaluée sur 6 points.

La durée maximum de l'épreuve est d'une heure.

La préparation (1h30)

L'épreuve sur dossier fait l'objet d'un temps de préparation de 1 h 30 pendant laquelle seront traités :

- ✓ la problématique proposée par le jury en lien avec la situation professionnelle proposée dans le dossier du candidat ;
- ✓ le sujet « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » remis au candidat.

LES CHIFFRES CLÉS POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉPREUVE

Les notes	
Note la plus élevée	20 / 20
Note la moins élevée	04 / 20
La moyenne	
11,96 / 20 (2013 : 10,59)	

PREMIÈRE PARTIE
LA SOUTENANCE DE DOSSIER, SUIVIE D'UN ENTRETIEN AVEC LE JURY

(40 minutes maximum)

- Durée de la soutenance en lien avec la problématique proposée par le jury : 20 minutes maximum.
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes maximum.

L'épreuve permet au candidat de montrer :

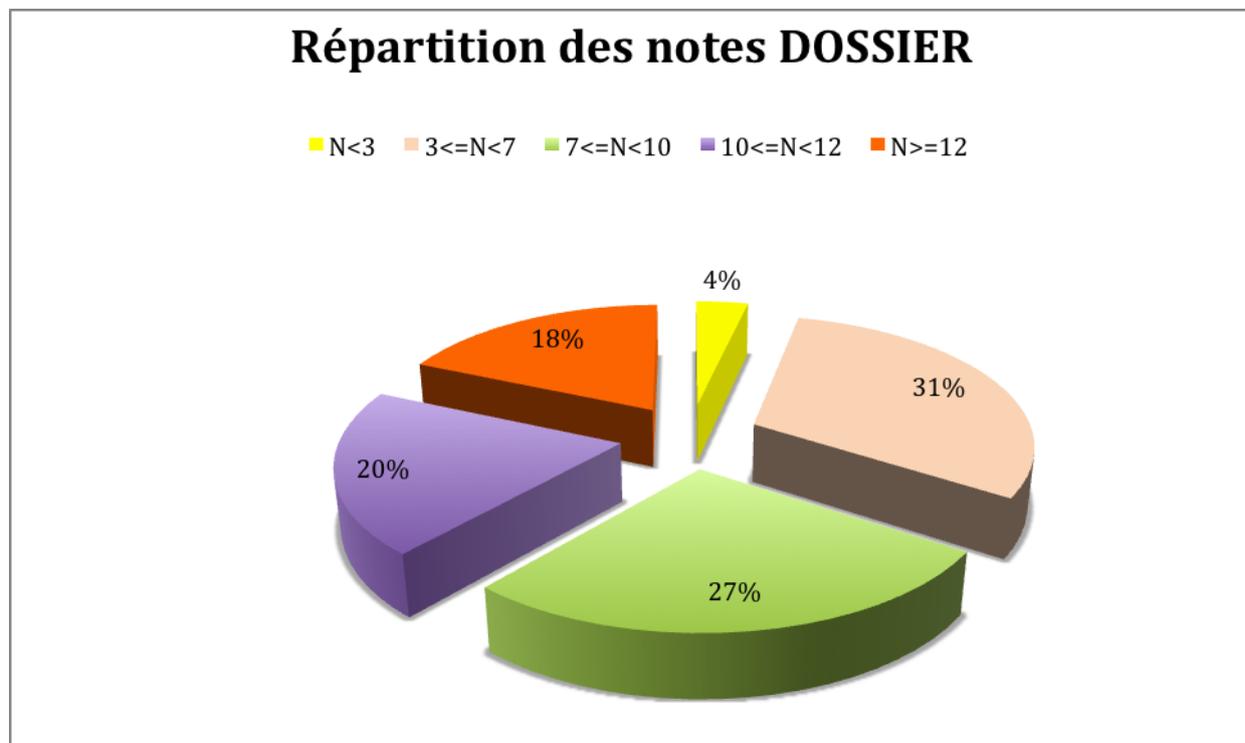
- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline ;
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles ;
- sa culture technique et professionnelle ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'épreuve prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation observée par le candidat au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

L'exposé porte sur l'exploitation du dossier qui consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation défini par le jury en rapport avec l'option choisie. L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

A – Les chiffres clés de l'épreuve sur dossier

Les notes	
Note la plus élevée	14 / 14
Note la moins élevée	1 / 14
La moyenne	
7,93 / 14 (2013 : 7,06)	



B – Les observations

1. La constitution du dossier

Remarques relatives à la forme

- Le jury constate un bon niveau d'expression, cependant certains candidats présentent une séquence, confondant ainsi cette épreuve avec l'autre épreuve orale.
- Le fait de disposer d'une expérience professionnelle devant élèves permet souvent une meilleure adaptation des documents proposés par le candidat.
- Parfois, certains candidats sont mal organisés, ce qui nuit à leur présentation.

Remarques relatives au fond

- Certains dossiers sont peu variés au plan des documents professionnels ou présentent des documents qui ne peuvent pas être exploités avec des classes de baccalauréat professionnel.
- Certains candidats ne savent pas en quoi consiste la didactisation.
- D'autres encore ne font pas de propositions suffisamment concrètes.

Les jurys apprécient toujours les candidats qui n'hésitent pas à faire des propositions innovantes en utilisant au maximum leur expérience professionnelle.

2. L'exploitation de la problématique

Certains candidats ne tiennent pas compte de la problématique fixée par le jury car ils ont anticipé l'épreuve et orientent le jury vers ce qu'ils avaient prévu.

Les jurys constatent également que certains candidats :

- ✓ ne tiennent pas suffisamment compte du questionnement ou des consignes formulées par le jury,
- ✓ éprouvent des difficultés à s'adapter au niveau de la classe dans laquelle ils doivent se projeter,
- ✓ maîtrisent insuffisamment les référentiels.

Il est à noter qu'un effort de didactisation est visible par rapport aux sessions précédentes et que les candidats font preuve d'une bonne culture technique et professionnelle.

Remarques relatives à la forme

Les jurys apprécient également les candidats qui savent globalement faire preuve d'écoute.

C – Préconisations

1. Pour la constitution du dossier

- ✓ Bien choisir ses documents professionnels (en qualité et quantité)
- ✓ Laisser les documents bruts
- ✓ Ne pas reproduire une séquence pédagogique
- ✓ Séparer clairement la partie rédactionnelle et les documents.

2. Pour l'exploitation de la problématique

Se préparer aux exigences d'une épreuve orale en développant toutes ses qualités de communicant (regarder le jury, maîtriser sa gestuelle, faire preuve de dynamisme, afficher sa motivation).

Cette épreuve nécessite une réflexion préparatoire pour mieux la réussir en :

1) développant une certaine curiosité, notamment :

- en réalisant le stage de 6h (ou plus) proposé dans le cadre des ESPE,
- par une sollicitation des enseignants en poste afin de mieux cerner leur expérience de terrain,
- par une information sur les contenus de l'épreuve,
- par une lecture approfondie des rapports de jurys,
- par une bonne connaissance des référentiels de base comme les baccalauréats professionnels Commerce, Vente, Accueil Relation Clients et Usagers.

2) en adoptant une méthode travail efficace le jour de l'épreuve :

- en sachant prendre le temps de la lecture et de la compréhension de la problématique,
- en restant centré sur la didactisation des supports,
- en prenant du recul par rapport au dossier support afin d'adapter les documents à la problématique,
- en préparant un plan clair de son intervention,
- ne lisant pas son dossier.

SECONDE PARTIE
INTERROGATION PORTANT SUR LA COMPÉTENCE « AGIR EN FONCTIONNAIRE DE L'ÉTAT
DE FACON ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

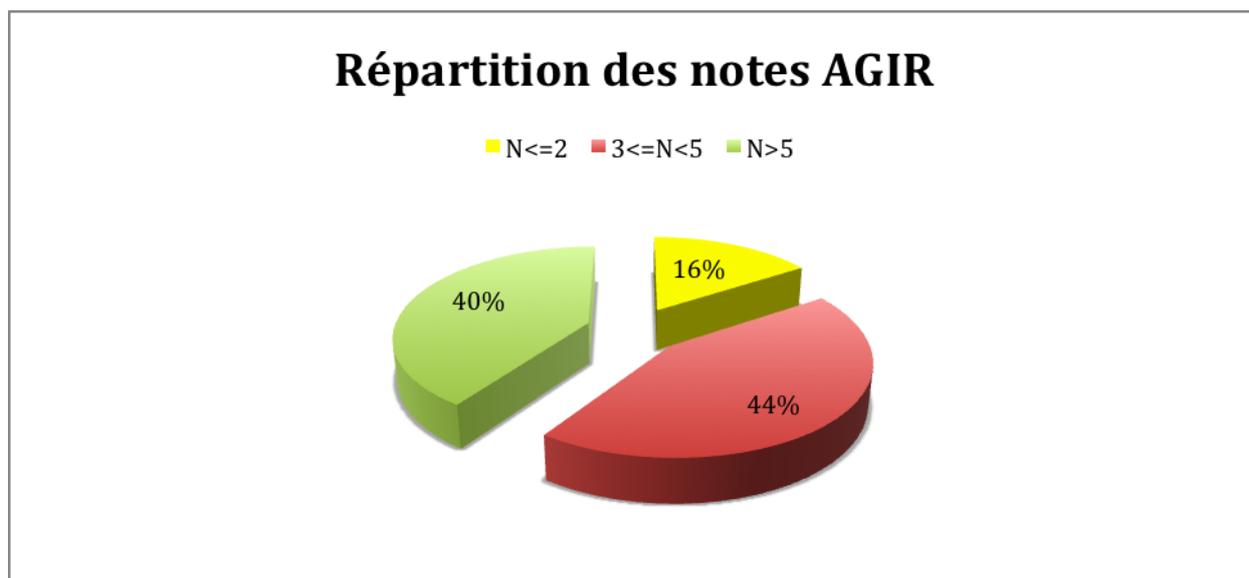
(20 minutes maximum)

Après une préparation en loge, le candidat répond pendant 10 minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, dans l'annexe du BO du 22 juillet 2011. (<http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>)

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant 10 minutes.

A – Les chiffres clés de la partie « Agir »

Les notes	
Note la plus élevée	6 / 6
Note la moins élevée	1 / 6
La moyenne	
4,03 / 6 (2013 : 3,53 / 6)	



B – Les observations

1. Sur le fond

Le jury remarque une bonne connaissance des institutions et des valeurs de la République. Les candidats sont apparemment très bien préparés. Parfois certaines propositions ne sont pas toujours réalistes ni précises faute de bien connaître les épreuves du baccalauréat ou les modalités d'examens.

2. Sur la forme

Les candidats savent tirer parti de leur expérience en lycée pour répondre aux cas posés. Les actions proposées sont réalistes et permettent d'agir en fonctionnaire éthique et responsable. Le stage contribue manifestement au bon niveau de cette épreuve dès lors que le candidat a réellement effectué sa période en lycée professionnel.

On peut regretter parfois un manque de structuration de l'exposé.

C – Préconisations

L'épreuve AGIR ne fera plus l'objet d'une interrogation séparée à partir de la session prochaine. Cependant, les commissions de jury ne manqueront pas d'interroger les candidats lors de l'épreuve sur dossier sur l'éthique et la responsabilité des fonctionnaires.

Ainsi, compte tenu de cette perspective, les candidats doivent :

- connaître le fonctionnement du système éducatif (lecture des ouvrages de référence, immersion en établissement, stages proposés par les ESPE, contacts avec des enseignants),
- connaître les différents acteurs et leur rôle dans l'Institution,
- annoncer leur plan et structurer leur énoncé,
- faire preuve de pragmatisme sans rechercher forcément des solutions toutes faites.

6 - ANNEXES : SUJETS DE LA SESSION 2014 EXCEPTIONNELLE

SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

- 1 - Épreuve d'économie-droit
- 2 - Épreuve de gestion

EXEMPLES DE SUJETS D'ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

CA- PLP EXTERNE ET CAFEP Économie-Gestion Option Commerce-Vente Session 2014

Épreuve orale d'admission PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE

Coefficient : 3
Durée de la préparation : 3 heures
Durée de l'épreuve : 1 heure

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement
- Sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activité, un cours
- Son approche des référentiels et programmes d'enseignement
- Son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.
- Sa capacité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Vous disposez d'une durée maximale de 30 minutes pour présenter oralement l'exploitation pédagogique du thème qui vous est proposé.

Un entretien de 30 minutes maximum suivra l'exposé.

Le candidat devra présenter une séance de cours pour laquelle il pourra, entre autres :

- Situer cette séance dans une séquence et la positionner dans une progression annuelle ;
- Présenter une fiche pédagogique et/ou une fiche de déroulement de séquence ou tout autre document permettant de comprendre le déroulement de la séance et faisant apparaître : les activités réalisées par les différents acteurs, les supports pédagogiques mobilisés, le temps consacré à chaque partie de la séance.....
- Présenter le contexte d'ouverture de la séance, présenter les documents remis aux élèves...
- Proposer les modes d'évaluations mis en œuvre
- Mettre en avant les liens avec d'éventuelles périodes de formation en milieu professionnel...

Sujet N°3

Vous avez en charge une classe de première baccalauréat professionnel Vente. Vous enseignez les pôles S1 prospection et suivi clientèle et S4 Mercatique.

L'effectif de la classe est de 24 élèves, une partie des cours a lieu en demi-groupe.

Vous abordez, à ce moment de l'année, dans le pôle C1 « prospecter », la partie C1.3 « Réaliser une opération de prospection ». Vous devez traiter plus particulièrement dans la partie C131 le thème « La technique de prospection par publipostage ».

Exposez et justifiez votre démarche

Annexe

Baccalauréat professionnel vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)

COMPÉTENCE : C1 - PROSPECTER

SAVOIR FAIRE « Être capable de »	Conditions de réalisation « On donne »	Critères d'évaluation « On exige »	SA
<p>1.3 - Réaliser une opération de prospection</p> <p>131. Établir le contact avec le prospect par différentes techniques relationnelles dans des situations de face à face, d'appels téléphoniques, de foires, d'expositions, de salons professionnels, de publipostages</p> <p>132. Traiter et exploiter les contacts résultant de l'utilisation des techniques de prospection</p> <p>- Mettre à jour le fichier prospects</p>	<p>A partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de coupons-réponses, - de prises de rendez-vous, - de contacts téléphoniques, - de fiches et d'un fichier prospects. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les supports élaborés sont efficaces vis-à-vis de la cible ; ils renforcent l'argumentation, ils respectent l'image de l'entreprise - Les techniques relationnelles sont maîtrisées, leur choix est pertinent par rapport au type de situation - La relation est personnalisée - Le fichier prospects est complété de façon claire et précise, toutes les rubriques sont renseignées - Les prospects sont classés en fonction de 	

**CA- PLP EXTERNE ET CAFEP Économie-Gestion
Option Commerce-Vente
Session 2014**

**Épreuve orale d'admission
PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE**

**Coefficient : 3
Durée de la préparation : 3 heures
Durée de l'épreuve : 1 heure**

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement
- Sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activité, un cours
- Son approche des référentiels et programmes d'enseignement
- Son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.
- Sa capacité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Vous disposez d'une durée maximale de 30 minutes pour présenter oralement l'exploitation pédagogique du thème qui vous est proposé.

Un entretien de 30 minutes maximum suivra l'exposé.

Le candidat devra présenter une séance de cours pour laquelle il pourra, entre autres :

- Situer cette séance dans une séquence et la positionner dans une progression annuelle ;
- Présenter une fiche pédagogique et/ou une fiche de déroulement de séquence ou tout autre document permettant de comprendre le déroulement de la séance et faisant apparaître : les activités réalisées par les différents acteurs, les supports pédagogiques mobilisés, le temps consacré à chaque partie de la séance.....
- Présenter le contexte d'ouverture de la séance, présenter les documents remis aux élèves...
- Proposer les modes d'évaluations mis en œuvre
- Mettre en avant les liens avec d'éventuelles périodes de formation en milieu professionnel...
-

Sujet N° 1

Vous avez en charge l'enseignement du pôle «*gérer*» en classe de baccalauréat professionnel Commerce.

Vous souhaitez aborder avec les élèves la compétence C2.2.4. «*Gérer les stocks* » et plus particulièrement «*Effectuer le suivi des stocks* » et «*Faire des propositions pour améliorer la gestion du stock* ».

Exposez et justifiez votre démarche (extraits du référentiel en annexe).

ANNEXE / COMPÉTENCE C2 GÉRER

Savoir-faire « Être capable de »	Conditions de réalisation « On donne »	Critères d'évaluation « On exige »	Savoirs associés
<p>2.2.4. Gérer les stocks</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la date de passation des commandes • Détecter et signaler les ruptures et/ou • les surstocks • Effectuer le suivi des stocks : <ul style="list-style-type: none"> - calculer le stock moyen - calculer le coefficient de rotation et déterminer la durée de stockage • Faire des propositions pour : <ul style="list-style-type: none"> - remédier aux ruptures et/ou aux surstocks - améliorer la gestion du stock 	<p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les documents de saisie (informatisés ou non) - les outils d'aide à la décision (graphiques, statistiques, ratios...) - un logiciel de gestion commerciale <p>À partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de consignes et procédures de travail - de documents de suivi - des indicateurs de suivi - des documents de gestion commerciale (bon de livraison, bon de commande, état des stocks, état des ventes) - des cadenciers automatisés ou non 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La date de passation de commande est définie compte tenu des différents paramètres de gestion : stock minimum, délai de livraison, quantités vendues... ➤ Les ruptures et/ou les surstocks sont repérés ➤ Les calculs relatifs à la gestion des stocks sont effectués sans erreur ➤ les propositions avancées sont adaptées à la situation 	<p>S.2.1.1. S.2.1.2.</p> <p>S.2.2.1. S.2.2.2.</p> <p>S.4.</p>

PROPOSITIONS DONNÉES À TITRE INDICATIF :

La séance s'inscrit dans le cadre d'une séquence liée à la gestion des stocks, en classe de **terminale** commerce, avant la troisième PFMP.

Les pré-requis :

C2.1 L'approvisionnement du point de vente

S2.2.1 Le cadre de la gestion des stocks

Savoirs à développer

2.2.2. La gestion économique des stocks

- le suivi des stocks - les ratios de suivi
- la loi 20/80 et la méthode ABC / intérêt des méthodes

TP avec intégration des TICE

Par exemple, travail sur tableur d'un calcul de gestion des stocks automatisé et/ou logiciel de gestion commerciale

Evaluation :

Evaluation sommative élaborée à partir d'une situation professionnelle dans laquelle l'élève doit mesurer des performances de produits composant le stock et faire des propositions d'amélioration

Evaluation certificative (E2 Préparation et suivi de l'activité de l'unité commerciale, E3 Epreuve pratique en unité commerciale)

Il est essentiel de vérifier la maîtrise de ces contenus par les candidats ainsi leur capacité à analyser.

Pistes de questionnement

Transversalité

Cette séquence s'inscrit en transversalité avec :

Animer : C.1.2.1. Préparer une offre promotionnelle

Économie (éventuellement) : Partie 4-1 La production et l'organisation du travail (la productivité).

Mathématiques : Calculs de proportions, rapports...

Accompagnement personnalisé / EGLS (Enseignement général lié à la spécialité) : Pour accompagner les élèves qui ont des difficultés avec les calculs

PFMP

En lien avec le projet **E11 Action de promotion-animation en unité commerciale** dans la mesure où l'objectif de l'action peut-être d'écouler des stocks d'un produit dont la durée de stockage est estimée trop importante.

**CA- PLP EXTERNE ET CAFEP Économie-Gestion
Option Commerce-Vente
Session 2014**

**Épreuve orale d'admission
PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE**

**Coefficient : 3
Durée de la préparation : 3 heures
Durée de l'épreuve : 1 heure**

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement
- Sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activité, un cours
- Son approche des référentiels et programmes d'enseignement
- Son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.
- Sa capacité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

Vous disposez d'une durée maximale de 30 minutes pour présenter oralement l'exploitation pédagogique du thème qui vous est proposé.

Un entretien de 30 minutes maximum suivra l'exposé.

Le candidat devra présenter une séance de cours pour laquelle il pourra, entre autres :

- Situer cette séance dans une séquence et la positionner dans une progression annuelle ;
- Présenter une fiche pédagogique et/ou une fiche de déroulement de séquence ou tout autre document permettant de comprendre le déroulement de la séance et faisant apparaître : les activités réalisées par les différents acteurs, les supports pédagogiques mobilisés, le temps consacré à chaque partie de la séance....
- Présenter le contexte d'ouverture de la séance, présenter les documents remis aux élèves...
- Proposer les modes d'évaluations mis en œuvre
- Mettre en avant les liens avec d'éventuelles périodes de formation en milieu professionnel...

Sujet N° 2

Vous avez la responsabilité de l'enseignement de l'économie-droit en baccalauréat professionnel Accueil Relation clients et usagers.

Votre progression pédagogique vous amène à traiter dans le thème 5-2 : « *Le cadre juridique des échanges* », l'axe de réflexion suivant : « *Les obligations et le contrat* ».

Exposez et justifiez votre démarche (extrait du référentiel en annexe).

ANNEXE : EXTRAIT DU RÉFÉRENTIEL

Partie 5 : L'ORGANISATION DES ÉCHANGES

Durée indicative : 25 h

(hors objets d'étude et hors période de formation en milieu professionnel)

Le cadre juridique des échanges est principalement déterminé par les libertés économiques et le droit de propriété, mis en œuvre par des contrats, générateurs d'obligations.

Thèmes	Axes de réflexion	Champ des connaissances	Propositions d'objets d'étude
5-2 Le cadre juridique des échanges	Les libertés économiques et le droit de propriété	Les éléments constitutifs La protection et les limites La propriété corporelle et incorporelle	Les effets du principe de la liberté du commerce et de l'industrie Les conséquences pratiques du principe de la liberté de circulation des biens et des personnes
	Les obligations et le contrat	La notion d'obligations La notion de contrat Les conditions de validité d'un contrat Les effets obligatoires du contrat L'inexécution des contrats	L'analyse d'un cas de contrefaçon et ses conséquences Les clauses d'un contrat commercial et l'analyse des conséquences

**CA- PLP EXTERNE ET CAFEP Économie-Gestion
Option Commerce-Vente
Session 2014 Exceptionnelle**

Épreuve orale d'admission

Épreuve sur Dossier

Coefficient : 3

Durée de la préparation totale : 1 heure 30 – Durée totale de l'épreuve : 1 heure

SECONDE PARTIE : Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable – Présentation du sujet et entretien avec le jury : 20 minutes

Sujet N°1

Thème : Gérer un élève malade

Références :

B.O. hors série n° 1 du 6 janvier 2000 : Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

[Article L 721-1 du code la sécurité intérieure](#) et les articles L.312-16 et L.312-13-1 du Code de l'éducation fixent les dispositions qui rendent obligatoires dans les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat des premier et second degrés :

- la sensibilisation à la prévention des risques,
- l'information sur la mission des services de secours,
- **la formation aux premiers secours,**
- l'enseignement des règles générales de sécurité.

[Article L. 312-16](#) du code de l'éducation

Source : www.legifrance.gouv.fr

Situation :

Vous êtes en classe avec une section de seconde Bac Pro Vente de 28 élèves lorsque l'un d'eux fait une crise d'épilepsie.

Face à cette situation, d'autres élèves sont choqués, perturbés voire pris de malaise...

Question :

Comment gérez-vous cette situation ?

**CA- PLP EXTERNE ET CAFEP Économie-Gestion
Option Commerce-Vente
Session 2014 Exceptionnelle**

Épreuve orale d'admission

Épreuve sur Dossier

Coefficient : 3

Durée de la préparation totale : 1 heure 30 – Durée totale de l'épreuve : 1 heure

SECONDE PARTIE : Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable – Présentation du sujet et entretien avec le jury : 20 minutes

Sujet N°2

Thème : Le décrochage scolaire

Références :

L'insertion professionnelle des jeunes constitue une priorité nationale majeure. Il incombe au système éducatif d'améliorer la préparation de tous les jeunes, quel que soit le cursus scolaire suivi, à leur entrée dans le monde professionnel, en leur permettant d'accéder à la qualification et en assurant un accompagnement personnalisé afin de lutter contre les sorties prématurées.

Relever le défi de la qualification pour tous suppose de pouvoir mettre en place un parcours personnalisé pour chaque jeune et singulièrement pour ceux qui se trouvent en rupture ou en danger de rupture. Or les jeunes qui sortent prématurément de formation ne constituent pas un public homogène. Les difficultés qu'ils rencontrent et la diversité des situations qui les caractérise commandent que les solutions apportées soient adaptées à chaque type de situation.

Source : www.legifrance.gouv.fr

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité. Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'École. Le ministère de l'éducation nationale s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché, dans un premier temps en offrant une solution de retour en formation à 20 000 d'entre eux d'ici la fin de l'année 2013.

Source : www.education.gouv.fr

Situation :

Vous êtes le professeur principal d'une classe de première professionnelle Vente.

Vous connaissez cette classe depuis la seconde.

Nous sommes au deuxième trimestre, et vous n'avez pas vu Dylan depuis deux semaines.

Par le passé, cet élève n'a pas fait preuve d'absentéisme.

Questions :

Que faites-vous immédiatement ?

Vous apprenez que son absence est liée à une perte de motivation. Qu'envisagez-vous ?